



**L'interdiction a été faite dans l'arrondissement de Tokombéré, département du Mayo Sava, dans la région de l'Extrême-Nord par le sous-préfet, Jean Jaurès Medjo.**

Dans son édition du 19 juin 2019, le quotidien La Nouvelle Expression rapporte qu'une collecte de fonds du parti politique Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC), en faveur des prisonniers de ce parti a été interdite dans la région de l'Extrême-Nord. L'interdiction a été faite dans le département du Mayo Sava, plus précisément dans l'arrondissement de Tokombéré. L'arrêté a été signé du Sous-préfet de cet arrondissement, Jean Jaurès Medjo.

«Est interdite pour compter de la date de signature du présent arrêté pour non-respect des dispositions organisant l'appel à la générosité publique, la manifestation publique relative à la collecte des dons au profit des militants du MRC incarcérés, initiée par monsieur Tsayankaba, secrétaire à la fédération communale de Tokombéré du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) et programmée pour le 15 juin 2019 de 13 h à 18 h à la place des fêtes de Tokombéré. Tout contrevenant au présent arrêté s'expose aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur», peut-on lire cet extrait du communiqué signé le 13 juin dernier par le sous-préfet, dans les colonnes de La Nouvelle Expression.

Le quotidien relève que l'excuse utilisée par Jean Jaurès Medjo n'est pas «trouble à l'ordre public... comme tous ses collègues qui interdisent systématiquement les manifestations des

formations politiques de l'opposition. Mais, le non-respect des dispositions organisant l'appel à la générosité publique».

D'après LNE les cadres du MRC balaient cette excuse du sous-préfet de Tokombéré du revers de la main. Notre confrère souligne que, «l'idée d'organiser cette collecte intervient au moment où une véritable chasse aux militants du parti de Maurice Kamto semble engagée par les forces de l'ordre à la moindre manifestation publique».

**camerooninfo**

---